COMMUNE DE VALDOIE
(Territoire de Belfort)

ST

ARRETE N° 142/2026

REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE FERMETURE
Aire de jeux Gymnase

Le Maire de la commune de VALDOIE,

VU :

Le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2212-1 à L.2212-5, L.2214-3,

La loi n° 82-213 du 2/3/1982 relative aux droits et libertés des communes,

Le décret n° 96-1136 du 18/12/1996 fixant les prescriptions de sécurité relatives aux aires collectives de jeux,

Les travaux d'entretien des jeux et des sols de l'aire de jeux du Gymnase,

CONSIDERANT :

- Que l'utilisation des équipements de loisirs doit se faire sans danger,
- Qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à la sécurité des usagers et notamment des enfants,

DECIDE :

Article 1 : L'accès à l'aire de jeux du Gymnase est strictement interdit **à compter du mercredi 11 novembre 2026**.

Article 2 : Afin de sécuriser et d'interdire l'accès au site, les dispositifs nécessaires sont mis en place et entretenus par les services techniques municipaux.

Article 3 : La réouverture au public de l'aire de jeux ne pourra intervenir qu'après la fin des travaux.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier 25000 BESANCON dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Diffusion :
- Police Municipale
- Police Nationale
- Gardes champêtres
- Service Technique
- Registre
- Affichage
- Dossier

Valdoie, le 26 octobre 2026

Le Maire,

COMMUNE DE VALDOIE ★ 90300 ★

Michel ZUMKELLER

Mise en ligne le : 27/10/2026 14:07 (Europe/Paris)
Collectivité : Valdoie
https://www.mairievaldoie.com/documents_administratifs/84468